



Madame, Monsieur,

Cet été encore, les incendies qui ont fortement touché notre pays, y compris pas loin de Tharaux, dans la commune de Bessèges, nous rappellent la vulnérabilité de nos territoires face au feu.

Chaleur persistante, sécheresse et vent sont les conditions qui favorisent les incendies.

Si fort heureusement notre commune a été préservée jusqu'à aujourd'hui, nous ne pouvons pas rester collectivement inactifs.

Dans ce contexte, chacun a un rôle à jouer.

Le débroussaillage est l'un des moyens de prévention les plus efficaces : il limite la propagation des flammes, protège les habitations et facilite l'intervention des secours.

Il constitue également une obligation légale, qui s'applique à tous les propriétaires. Obligations qui concernent aussi la commune pour les biens dont elle est propriétaire.

Dans ce contexte, la commune souhaite pour les emprises situées autour des bâtis et dans les zones « urbaines » du PLU :

1 - S'engager dans une démarche pédagogique pour nous protéger du feu :

- mettre à disposition des informations par thématique accessibles sur le site de THARAUX (Dernier trimestre 2026)
- diffuser ces mêmes informations par mail (Dernier trimestre 2026)
- diffuser ces mêmes informations dans les boîtes aux lettres pour ceux qui n'ont pas INTERNET ((Dernier trimestre 2026)
- organiser une réunion d'information (date à fixer au printemps prochain) animée par l'ONF, le SDIS et la commune à destination des propriétaires
- proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires qui en font la demande auprès de la mairie

2 - Respecter ses obligations de débroussaillage pour les parcelles dont elle est propriétaire

Ces actions réalisées, la commune dressera alors un état des lieux des obligations non réalisées pour en informer les propriétaires concernés.

à Tharaux, le 06/10/2026

Pour le Conseil Municipal
M. Le Maire
Sylvain CHAPUS

